



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les dépêches d'aujourd'hui ne modifient en rien la situation, qui est toujours très-tendue.

Le télégraphe nous transmet l'analyse de la note prussienne du 28 avril. La Prusse exprime son étonnement que l'Autriche ne veuille réaliser sa promesse de désarmement que par le retrait des renforts envoyés en Bohême et dans d'autres provinces limitrophes de la Prusse, et qu'elle refuse de demander aux autres gouvernements fédéraux de contremander leurs armements.

La note se termine ainsi : « Nous devons nous attendre à ce qu'avant peu toutes les troupes dirigées depuis le milieu de mars vers la Bohême, la Moravie, Cracovie et la Silésie autrichienne, soient retirées et que les garnisons qui resteront soient mises sur le pied de paix.

« Nous attendons une prochaine communication authentique au sujet du rétablissement du *statu quo ante*.

« Nous espérons que le gouvernement impérial, en prenant des informations plus détaillées, arrivera à la conviction que les avis qui lui étaient parvenus sur les intentions agressives de l'Italie étaient dépourvus de fondement, et que, par suite, il procédera au rétablissement effectif du pied de paix dans toute son armée, ce qui nous permettra alors de faire comme lui.

« Tant que cette voie, qui seule nous paraît juste, n'aura pas été adoptée, il ne sera pas

possible au gouvernement du roi d'aller au-devant des négociations importantes et graves de conséquences avec le gouvernement impérial que prépare un avenir prochain, autrement qu'en établissant l'équilibre dans les armements des deux puissances. »

Les journaux prussiens n'épargnent pas les critiques à la dépêche dans laquelle le cabinet de Vienne a fait des propositions pour le règlement définitif de la question des duchés. Ils disent qu'elle a un double défaut, qu'elle est trop vieille et en même temps trop prématurée :

« Trop vieille en tant qu'elle n'est qu'un écho des temps de cette alliance qui permettait à la Prusse d'espérer qu'elle s'entendrait avec l'Autriche sur l'affaire du Schleswig-Holstein; prématurée en ce que les Etats secondaires, dont elle adopte le point de vue, devront montrer d'abord, dans la délibération sur la réforme fédérale, jusqu'à quel point ils sont des éléments politiques. »

De Troppeau on mande que des dépôts considérables de troupes sont formés en Bohême, en Moravie et dans la Silésie autrichienne. Un ordre impérial du 30 avril appelle tous les hommes en congé qui n'ont pas dix ans de service. Cet ordre s'applique aux provinces limitrophes de la Prusse.

Chaque jour les chances pour le maintien de la paix diminuent. Le *Morning-Post*, en constatant le danger d'une guerre en Allemagne et en Italie, ajoute que l'Europe entière devra, tôt ou tard, s'y trouver mêlée : « Tout cela parce que l'Autriche et la Prusse, au

mépris des lois internationales et des traités, ont tenté de démembrer le Danemark. »

La *Gazette nationale* de Berlin, du 2 mai, publie une lettre de M. de Roggenbach, ancien ministre des affaires étrangères de Bade, favorable à l'annexion des duchés. M. de Roggenbach dit, en outre, qu'une solution efficace de la question allemande a pour condition l'adhésion de la Prusse à une solution de la question des duchés conciliable avec le développement fédéral. Le peuple allemand n'appuiera les propositions de réforme fédérale que dans le cas où, non-seulement le contenu de ces propositions serait conforme à l'attente légitime de la nation, mais aussi où le conflit intérieur de la Prusse serait écarté.

Voici les dépêches d'Italie :

Les étudiants de Naples signent une pétition pour la prompte réouverture de l'Université de cette ville.

Les cours, à l'Université de Pise, seront repris jeudi.

Le général de la garde nationale de Naples a télégraphié au ministre de la guerre que les gardes nationaux de cette ville faisaient des vœux pour la victoire de l'armée, et demandaient à la remplacer dans le service de la place.

Le ministre de la guerre a remercié la garde nationale de Naples.

Des démonstrations en faveur des armements ont eu lieu dans d'autres villes.

La Bourse de Naples a monté à la suite du décret sur le cours forcé des billets de banque.

La Chambre de commerce de Florence a

exprimé au sujet de ce décret sa satisfaction au ministre des finances, en offrant au gouvernement son concours pour les événements futurs.

Un avis de la direction des chemins de fer de la haute Italie porte que les trains de voyageurs de la ligne de Milan à Peschiera doivent s'arrêter à Desenzano.

Nous apprenons que l'empereur du Mexique vient de renoncer spontanément aux deux tiers de sa liste civile qui s'élevait à 1,500,000 piastres. L'impératrice a renoncé pareillement à la moitié de sa dotation, afin d'alléger les charges qui incombent au Trésor mexicain et donner à leur nouvelle patrie l'exemple de l'économie sérieusement appliquée.

Ce trait de désintéressement venu de l'autre côté de l'Océan ne laissera pas que d'étonner.

Quant à nous, nous aimons à y voir une preuve non équivoque que donne l'empereur Maximilien à tous les porteurs de la rente mexicaine de sa résolution de remplir religieusement les engagements contractés avec eux par son gouvernement. Nous sommes convaincus que ces derniers y verront un nouveau gage de loyauté et de bonne foi.

Pour mieux apprécier la portée de cette mesure, il faut remarquer que la liste civile de l'empereur était la même que celle dont jouissait Iturbide il y a 45 ans, et l'on sait que depuis cette époque l'argent a singulièrement baissé de valeur.

La dotation de l'empereur se trouve donc réduite aujourd'hui à 500,000 piastres, celle de l'impératrice à 100,000, somme assurée

FEUILLETON.

37

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

M. de la Blairie, visiblement mieux que la veille, arpentait, aussi vite que le permettaient les gros meubles entassés dans ce réduit, l'espace qui s'étendait de la fenêtre à la cheminée.

« Eh bien, mon ami, dit-il à George, en prenant un ton ironique pour dissimuler son anxiété réelle, que nous apportes-tu dans la calèche? Un ballot d'actions du Mississipi? »

— Oh! monsieur le chevalier, répondit George avec une légère indignation dans la voix.

— Autre chose? quelque trouvaille, des papiers, et, au bout, un procès en appel?

— Non, non, ni argent ni papiers; mais un tout autre trésor!

— Allons, George, cesse de plaisanter. Si tu veux intriguer Louise, à ton aise. Pour moi, je vous cède la place.

— Moi, plaisanter!

— Alors, parle net; les mystères me fatiguent. »

En disant cela, M. de la Blairie, plus troublé qu'il ne voulait le laisser paraître, interrompit sa promenade, tandis que Louise retournait s'asseoir près de la fenêtre.

« Monsieur le chevalier, reprit George d'un air grave, jamais il ne m'est venu à la pensée de vous faire gratuitement un mystère, et dans ce moment j'éclaircirais tout d'un seul mot, si la crainte de vous surprendre par une nouvelle foudroyante ne m'arrêtait encore. Recueillez vos forces, je vous en supplie; c'est de la joie, sans doute, que je vous apporte; mais une joie qui pourrait vous accabler par son excès.

— Nous sommes fous l'un ou l'autre, mon ami, dit le chevalier en regardant fixement George; le rétablissement de toute ma fortune par un seul coup de baguette ne me donnerait pas un quart d'heure de fièvre et tu le sais trop pour me tenir un pareil discours; d'ailleurs, il n'est ici question, dis-tu, ni d'argent ni de papiers.

— Non, il est question de retrouver un bien mille fois plus précieux que vous croyiez avoir perdu.

— Que je croyais avoir perdu! »

Le chevalier devint pâle et immobile.

« Trois années, poursuivit George, n'ont point affaibli dans votre mémoire le souvenir d'un jour horrible!... »

— Ah! George, s'écria le chevalier en serrant avec force le bras du jeune homme, que veux-tu dire?

— Un espoir fondé...

— Un espoir? oh! j'en ai eu!

— Mais, aujourd'hui, c'est une certitude...

— Ma mère! ma mère! la voilà! s'écria Louise en se précipitant hors de la chambre.

— Cécilia! dit le chevalier d'une voix rauque. Ses jambes s'entrechoquaient, il tremblait de tous ses membres.

George voulut le faire asseoir, mais il se releva violemment pour s'élançer vers la porte. Avant qu'il eût fait trois pas, celle qu'il avait tant pleurée tombait dans ses bras. Puis on n'entendit plus que le bruit des sanglots.

Dans les émotions suprêmes, le silence achève ce que la parole serait impuissante à exprimer: il y a sans doute au ciel une langue égale au sentiment, mais elle est inconnue ici-bas. Courbés en quelque sorte sous le poids du bonheur, ceux que la main de

Dieu venait de rendre à leur tendresse mutuelle restaient là muets et presque sans mouvement. Fléchissant sur leurs jambes, le chevalier et Mme de la Blairie s'étaient assis l'un près de l'autre, ils se regardaient et essayaient de sourire; puis leurs yeux s'abaissaient ensemble sur Louise qui, à genoux devant eux, couvrait de ses larmes et de ses baisers leurs mains enlacées; George, debout un peu plus loin, contemplant ce spectacle dans le ravissement de son âme.

« Approchez, George, dit Mme de la Blairie dès qu'elle put articuler distinctement une phrase, vous étiez plus près de moi aux heures du danger. »

Le chevalier comprit et attira George pour le serrer contre sa poitrine. Louise tendit la main.

« Tout entière aujourd'hui, n'est-ce pas, dit George? »

— Oh! oui? répondit Louise en souriant et pleurant tout à la fois. »

Peu à peu la conversation reprit. Une fois entamée pouvait-elle finir? Il y avait de part et d'autre trois longues années à raconter.

Cependant, au premier chant du coq, quelques heures de repos pouvaient encore être prises: on se sépara, non sans être convenu, que le lendemain

ment bien minime aux yeux de quiconque connaît le Mexique.

Nous en donnerons une idée exacte en affirmant qu'elle correspond au total à une assignation d'environ 1 million de francs.

1859-1866.

Nous empruntons au *Monde* l'article suivant :

Il y a sept ans, en 1859, au mois d'avril, l'Autriche était comme aujourd'hui en butte à toutes les attaques; l'armée des journaux officieux, le *Constitutionnel*, le *Pays*, remplissaient leurs colonnes d'articles aigres-doux à son adresse. La similitude est grande entre les deux époques; nous avons sous les yeux un article du *Moniteur* du 11 avril 1859. Il s'agissait alors de rassurer l'Allemagne sur les intentions et de la France et d'expliquer notre politique dans toutes les questions pendantes.

Voici comment se terminait cet article du *Moniteur* :

« Le gouvernement de l'Empereur a toujours, depuis dix ans, employé sa part d'influence à aplanir les difficultés qui s'élevaient et à les résoudre au point de vue de l'équité et de la justice. — En Espagne, il a constamment soutenu le trône constitutionnel de la reine, en exerçant une vigilance désintéressée sur les réfugiés que les révolutions successives avaient jetés sur nos frontières. — En Suisse, sa médiation officieuse a contribué à arranger l'affaire de Neuchâtel, qui pouvait amener des complications avec la Prusse. — En Italie même, sa sollicitude a devancé les difficultés actuelles, et après avoir rétabli le Pape dans son autorité, elle n'a inspiré partout que des pensées de modération. — A Naples, d'accord avec son alliée la reine d'Angleterre, il a tenté d'amener le gouvernement des Deux-Siciles à des réformes qui l'auraient consolidé. — En Allemagne, dans la question délicate qui s'était élevée entre la Confédération et le Danemark à propos des Duchés, il a compris, malgré ses sympathies pour le Danemark, la juste susceptibilité du patriotisme allemand pour des provinces qui tiennent au corps germanique par tant de liens, et il n'a fait entendre à Copenhague que des conseils de conciliation. — Dans les Principautés Danubiennes, il s'est efforcé de faire triompher les vœux légitimes de ces provinces, pour assurer aussi dans cette partie de l'Europe l'ordre basé sur des intérêts nationaux satisfaits.

» La politique de la France ne saurait avoir deux poids et deux mesures; elle pèse avec la même équité les intérêts de tous les peuples. Ce qu'elle veut faire respecter en Italie, elle saura le respecter elle-même en Allemagne. Ce n'est pas nous qui serions menacés par l'exemple d'une Allemagne nationale qui concilierait son organisation fédérative avec les tendances unitaires dont le principe a été posé déjà dans

la grande union commerciale du *Zollverein*. Tout ce qui développe dans les pays voisins les relations créées par le commerce, par l'industrie, par les progrès, profite à la civilisation, et tout ce qui agrandit la civilisation élève la France! »

Ce document rétrospectif est digne de remarque. Toutes ou presque toutes les questions en litige il y a sept ans sont en litige aujourd'hui. L'Espagne sort à peine d'une révolution, et le général Prim, vaincu, traversait naguère la France; les Duchés, les Principautés, sont soumis aux délibérations et aux rivalités des puissances. L'Italie, Rome, se dressent, problème insoluble depuis cette déclaration officielle, malgré sept ans de guerre ou de révolution.

Rien n'a été changé dans le programme, et c'est à peine si, en lisant les journaux de cette époque, on s'aperçoit par quelque nuance qu'ils ne sont pas imprimés d'hier. La grave question de l'unité allemande se préparait déjà avec les sympathies avouées de la France, et aujourd'hui, derrière le silence du gouvernement ou les maladroites du *Constitutionnel*, ne voit-on pas poindre de nouveau cette sympathie, se formulant par un accord tacite avec la Prusse et l'Italie?

L'article dont nous citons la fin est du 11 avril 1859; et le 27 avril 1859, seize jours après avoir proclamé son attitude pacifique et médiatrice, le gouvernement demandait à la Chambre 40,000 hommes et 500 millions. On sait le reste.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif s'est réuni jeudi sous la présidence de M. Walewski. M. Rolle, rapporteur du 4^e bureau, lit un rapport concernant les élections de la 1^{re} circonscription du Bas-Rhin et concluant à la validation de l'élection de M. le baron de Bussierre. M. de Bussierre est admis.

L'ordre du jour appelle le projet de loi relatif à l'appel de 100,000 hommes sur la classe de 1866.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat, prend la parole pour faire la déclaration du gouvernement, annoncée dans la séance du 27 avril en réponse à l'interpellation de M. Emile Ollivier. Il dit que la France gardera la neutralité, tout en réservant sa liberté d'action.

— Les ministres se sont réunis jeudi en conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

S. M. l'Impératrice assistait à cette séance.

— La question soulevée par M. Duruy au sujet de l'exemption du service militaire accordée aux membres des associations religieuses vouées à l'enseignement public, a été, dit

un correspondant de la *France centrale*, portée au conseil des ministres, par suite de la différence radicale d'interprétation donnée à la loi de 1850 par le maréchal Randon et par M. Duruy. On sait que le premier, fidèle à la jurisprudence consacrée, n'établit aucune distinction entre les membres des congrégations exerçant dans une école communale et ceux exerçant dans une école libre; il les fait tous bénéficier de la loi, tandis que le ministre de l'instruction publique veut en priver les seconds. L'affaire a été discutée en conseil, sous la présidence de l'Empereur : le maréchal Randon et M. Duruy ont fait valoir chacun leurs arguments, mais aucune décision n'a été prise. L'Empereur attend sans doute pour se prononcer la discussion qui s'établira prochainement au Sénat à propos de la pétition de Mgr l'archevêque de Rennes.

— Le général Prim est à Florence avec plusieurs de ses amis. On prétend qu'il a demandé à servir contre l'Autriche. Nous croyons être plus dans le vrai en disant que le comte de Reuss, marquis de Castillejos, attend une prochaine insurrection en Espagne pour reprendre, avec de meilleures chances de succès, la partie qu'il a perdue dernièrement. Une personne bien informée disait hier : « Marie-Christine vient d'arriver en Espagne, attendez-vous à quelque prochain événement. »

— L'assassin de l'empereur Alexandre est décidément connu. Il est originaire du gouvernement de Saratow et s'appelle Dmitri Vladimirow Karabozow.

« Son père, dit l'Invalide russe, avait une petite propriété dans le district de Sardobsk, de ce gouvernement. L'assassin, qui suivait comme auditeur libre les cours de l'Université de Moscou, souffrait déjà dans cette ville, d'après le témoignage de quelques-uns de ses disciples, d'accès de mélancolie et d'hypochondrie, et pendant plus d'un mois il resta alité à la clinique de l'Université, soigné par les médecins.

» D'après le témoignage de ces mêmes disciples, son état maladif en vint au point que, dans une lettre qu'il écrivit à l'un d'eux, il demandait de l'opium pour mettre fin à ses souffrances et à sa vie. On réunit en ce moment sur tout cela des renseignements détaillés. Cette année, Karabozow vint deux fois à Pétersbourg : la première au mois de février, et la seconde à Pâques.

» D'après le dire de ses connaissances et de ses parents, Karabozow se plaignait constamment de ce que la vie lui était à charge, de ce qu'elle l'ennuyait, et de ce qu'il haïssait les hommes. En même temps, il professait les idées du socialisme le plus avancé.

» Il continua à se faire traiter à Pétersbourg par quelques médecins, en cachant son nom et sa personnalité.

Le Nord raconte des détails curieux sur la

manière dont a été faite la découverte de l'identité de Karabozow.

Pendant la parade, un agent de police s'était mêlé à un groupe de spectateurs qui causaient du terrible événement et accusaient avec animation cette même police urbaine de ne pas remplir son devoir. L'un d'eux racontait, entre autres, que son voisin à l'hôtel *Znamenskaia*, en face du chemin de fer de Moscou, avait disparu depuis trois jours et que personne ne s'en inquiétait, ni à l'hôtel ni à la police du quartier. Accosté plus tard par l'agent en question, l'individu confirma ce qu'il avait dit et consentit à se rendre immédiatement à l'hôtel pour indiquer le numéro dont le locataire avait disparu.

L'autorité, aussitôt prévenue, opéra une perquisition. On trouva une chambre à peu près vide, une cassette avec quelques balles de pistolet, et, dans le poêle, une lettre écrite et déchirée en très-petits morceaux. Après beaucoup d'efforts, on parvint à en réunir les débris et à découvrir l'adresse d'une personne habitant Moscou. Cette personne, un homme, fut arrêtée et amenée à Saint-Petersbourg; lorsqu'on lui montra Karabozow, il déclara immédiatement que c'était le même individu qui avait tiré sur l'empereur. Quant au cousin de Moscou, il paraît y être complètement innocent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi 3 mai, la commune de Trèves-Cunault était en fête. La visite de M. le Préfet de Maine-et-Loire, annoncée la veille seulement, avait mis tout le monde en grande activité, et, à l'heure de l'arrivée, les habitants, en toilette, étaient prêts, les maisons étaient pavées, la salle de la mairie était décorée, et les élèves des écoles primaires de garçons et de filles, ayant à leur tête leur instituteur et leur institutrice, formaient la haie sur le passage de M. le Préfet.

A midi, M. le Préfet, accompagné de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, de M. Grignon, membre du conseil général, de M. le B^{re} de Fontenay, maire de Gennes, de M. Joly, architecte diocésain, de M. le maire de la commune de Trèves-Cunault, est arrivé, salué, par la population et les écoles, des cris de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !*

M. le maire de Trèves-Cunault a présenté son conseil municipal, M. le curé de Cunault et les élèves des écoles communales à M. le Préfet, qui a daigné adresser à tous de bienveillantes paroles.

M. le maire de Trèves-Cunault a adressé à M. le Préfet quelques mots, qu'il a bien voulu nous communiquer.

« Monsieur le Préfet,

» Je crois être l'interprète fidèle de tous mes administrés, en vous disant combien nous

M. et Mme de la Blairie et Louise iraient s'établir à la tour en attendant les événements.

XXIV.

Seul, George quitta immédiatement la ferme des Ruax pour se rendre chez lui. Il était à pied, et arriva un peu tard dans la matinée. Noirot avait décampé dès la pointe du jour, en laissant un mot par lequel il assignait à George un rendez-vous pour midi au cabinet de l'huissier Gambon.

C'est là effectivement qu'ils se rencontrèrent à l'heure dite.

« Eh bien ! monsieur Noirot, dit George, avez-vous trouvé le défaut de la cuirasse de ce scélérat ?

— Hum ? nous allons voir.

— Qu'allez-vous faire d'abord ?

— Aller au Breil.

— Ah !

— Et avec vous, monsieur, si vous voulez bien ?

— Avec moi ?

— Eh ! sans doute, j'ai un pouvoir, mais votre présence vaut encore mieux.

— Allons, soit. »

En partant, ils prirent avec eux le notaire de Châtillon, afin de passer acte au besoin. George eût été

bien aise de savoir quel était le plan de Noirot ; mais celui-ci lui répondit sommairement :

« Mes mesures sont prises pour jeter l'anguille dans le sac du premier coup, autrement elle nous échapperait. »

L'explication laissait à désirer du côté des développements, mais il fallait se plier aux façons de l'avocat : George n'en demanda pas plus long.

Ainsi que George l'avait parfaitement bien deviné, l'homme qu'on avait vu entrer la nuit chez Mallard n'était autre que le Bic, porteur d'une nouvelle qui fit tressaillir d'une joie sans égale le nouveau maître du Breil.

La mort de Mme de la Blairie le délivrait d'un cruel souci. Tant que la pauvre prisonnière eût vécu, on pouvait toujours arriver à la découvrir en reprenant l'enquête du sénéchal de Miré, qui contenait des indications importantes. Mallard le savait, et ne dormait pas tranquille. Désormais, plus rien à craindre. Qu'avait-il besoin maintenant des papiers de M. de la Blairie ? Que lui importait l'enquête, si elle venait à tomber en mauvaises mains ? Qu'elle mit ou non sur la piste des bandits, il s'en moquait bien ; le témoignage vivant de son crime n'existait plus...

« Comme je vais pousser dehors à coups de gaule ce stupide Gambon, pensa-t-il. Et des ménagements pour le chevalier ! Une transaction ! un marché de dupe ! misères passées ! tout cela est enterré avec la défunte ! Gilles n'aura pas la demoiselle : tant pis ! Je le pourvoirai autrement. Quant aux quatre-vingt-douze mille livres, elles m'ont toujours servi à éloigner Grandpion. Qu'il revienne à présent me menacer, l'animal ! son épouvantail lui échappe ; je saurai bien le faire pendre sans avoir l'air d'y toucher. D'ailleurs, je n'en ai plus entendu parler, une autre besogne l'occupe probablement. »

Mettant aussitôt ses projets à exécution, Mallard, après avoir chassé Gambon, leva le masque, se déclara propriétaire du Breil et convoqua, pour le lendemain, tous les fermiers, afin de leur donner des baux.

« Ces gueux-là, se disait-il, exploitent leur fermes sur parole, et se sont engraisés à pleine peau. Je vais leur faire rendre gorge. »

Selon lui, le meilleur moyen de tirer parti de cette terre administrée jusque-là « si bêtement », était de mettre toutes les fermes en adjudication le même jour, à la même heure et dans le même lieu, afin que les fermiers, mis en défiance les uns vis-à-

vis des autres, se fissent une concurrence acharnée.

A cet effet, rendu de bonne heure au Breil, le lendemain, Mallard s'était installé dans une pièce du rez-de-chaussée servant de serre à orangers en hiver. Là, debout sur un exhaussement du sol qui lui permettait de voir tous les assistants, ayant à côté de lui son fils, Gilles, la plume à la main, prêt à rédiger, il interpellait les arrivants sur leur nom et le prix de ferme qu'ils payaient ; puis, le tout était soigneusement couché par écrit.

Plusieurs fermiers manquaient encore, mais il faut toujours compter sur quelques retardataires ; Mallard allait se décider à ouvrir l'adjudication, lorsqu'un George entra, suivi de deux personnages vêtus de noir. Les paysans se rangèrent avec respect en reconnaissant le seigneur de Miré qui s'avança avec ses compagnons jusqu'au milieu de la salle. Mallard regardait les nouveaux venus avec une surprise mêlée de colère. Toutefois, la prudence le conseillant, il prit un air à moitié agréable.

« Monsieur le comte du Tréhoux ; dit Mallard d'une voix fausse, ai-je l'honneur inattendu de quelque affaire avec vous ?

— Mon mandataire que voici, M. Noirot, va vous le dire, répondit George en secouant avec sa cra-

hommes honorés et profondément touchés de votre obligeante visite et des paroles bienveillantes que vous avez bien voulu nous adresser.

« Vous voyez notre beau pays, notre antique et monumentale église, vous lisez surtout dans nos cœurs et vous direz, Monsieur le Préfet, si nous n'avons pas raison d'être jaloux de ceux que notre auguste Souverain daigne lui-même visiter.

« Veuillez, Monsieur le Préfet, agréer les sincères remerciements de toute la commune de Trèves-Cunault pour la visite que vous voulez bien lui faire.

« Veuillez aussi, Monsieur le Préfet, compter sur le concours le plus empressé et le plus affectueux du conseil municipal représentant la commune de Trèves-Cunault.

« Tous les membres de ce conseil sont et seront toujours, je l'espère, sincèrement dévoués à notre glorieux Empereur. »

M. le Préfet a répondu en remerciant sincèrement de l'accueil sympathique qu'il recevait et s'est dirigé vers l'église de Cunault, qu'il a visitée, avec la plus grande attention, intérieurement et extérieurement.

A une heure et demie, M. le Préfet a quitté la commune de Trèves-Cunault en donnant la promesse qu'il reviendrait visiter ceux qui l'avaient si bien accueilli.

Avant de quitter le pays, sur l'invitation de M. Paul Ratouis, juge de paix du canton nord-ouest de Saumur et membre du conseil de révision, M. Porriquet s'est rendu aux Rosiers, où l'attendaient M. Tessié de la Motte, maire de cette commune, et M. Cesbron, adjoint. M. le Préfet a successivement visité les établissements d'instruction des Rosiers, et s'est informé des besoins du canton.

M. le Préfet est rentré à Angers le soir même par le chemin de fer.

Dans une brochure récemment publiée à Angers, ayant pour titre : *Quelques mots sur l'emplacement du théâtre*, nous lisons les passages suivants :

« Samedi dernier, à minuit, le conseil municipal terminait une longue et laborieuse séance en décidant la construction immédiate d'un théâtre définitif. Voilà un bon vote !

« Quel est le théâtre qui convient à Angers ? Paris dépensera royalement 30 millions dans le nouvel Opéra ; Toulon n'a pas craint de consacrer un million 800,000 francs à son théâtre. Nous serons plus modestes, sans doute, et nous mesurerons nos prétentions à nos ressources. N'imitons pas ces fils de famille qui, dédaignant le logis paternel, se ruinent à bâtir des palais. Comme plusieurs de nos concitoyens, j'ai visité, il y a quelques jours, le théâtre de Saumur. Ce monument, élevé par M. Joly, un architecte qui unit la science de l'archéologue au goût le plus pur et qui, plus d'une fois, à

force d'art, a réussi à faire avec peu d'argent des œuvres élégantes et durables, renferme 981 places et coûtera 400,000 francs environ. Ses lignes extérieures sont louées de tous. Si la disposition intérieure donne lieu à quelques critiques, il serait facile de la modifier. Au retour de mon voyage et cherchant à résumer mes impressions, je me disais à part moi : nous avons droit à quelques chose de mieux ; il nous faut une salle capable de loger à l'aise 1,200 spectateurs ; nous désirons avant tout que les places à bon marché soient plus nombreuses, plus commodes, mieux installées, et nous demandons aussi que l'aménagement intérieur soit, par sa richesse et son confort, plus en rapport avec les habitudes et les goûts de la société angevine. Ces améliorations, ces raffinements, si l'on veut, nous est-il interdit d'y prétendre ? Les Saumurois ont fait une œuvre déjà belle avec 400,000 francs, n'en pouvons-nous pas créer une plus parfaite, en raison de l'importance de notre cité, avec 800,000 et même 700,000 ! Certes, sans rêver du Parthénon, nous rejetons d'avance de mesquines conceptions qui soulèveraient le sentiment public, et nous ne voudrions pas qu'un jour si, par un de ces hasards trop fréquents, dans cinquante ou soixante années, il arrivait malheur au nouveau théâtre, nos petits fils fussent tentés de s'en réjouir ! »

Le *Moniteur* publie une note relative aux mesures que l'administration des haras vient de prendre pour faciliter l'éducation professionnelle des cochers et des piqueurs.

Nous relevons dans ce tableau les renseignements qui intéressent notre contrée.

Parmi les établissements autorisés à délivrer des brevets de 2^e et 3^e degré sont compris ceux de :

Napoléon-Vendée, directeur, M. de Bricogne ; Rochefort, directeur, M. de Cugnac ; Saint-Maxent (Deux-Sèvres), directeur, M. Martigny-Desroches.

Parmi les établissements autorisés à délivrer des brevets de 5^e degré, se trouvent ceux de :

Nantes, directeur, M. de Pons ; Angers, directeur, M. de Goltz ; Rennes, directeur, M. Vizzanni.

On se rappelle qu'il y a trois ou quatre mois, M. le ministre des travaux publics a invité les Compagnies de chemins de fer à établir une communication directe entre le mécanicien et les autres agents du train, et à rechercher en même temps si on ne pourrait pas profiter de cette communication pour mettre les voyageurs eux-mêmes en rapport avec ces agents.

Le premier train portant cette installation a été mis vendredi en circulation entre Paris et Bordeaux. La communication est établie, d'après le système de M. Prud'homme, au moyen d'un courant électrique qui fait en quelque sorte le tour du train. Chaque agent, en pressant un bouton, peut à sa volonté interrompre

ou rétablir le courant, et chaque rétablissement du courant met en mouvement une sonnerie placée dans le fourgon de tête et avertit le chef de train et le machiniste que le train doit être arrêté. Si nous sommes bien informés, cette expérience a réussi, et le chemin de fer d'Orléans fait la même installation sur tout son matériel de grande vitesse.

Quant à la communication entre les voyageurs et les agents du train, les divers systèmes essayés ne semblent pas présenter encore les garanties désirables ; on annonce cependant comme très-prochaine la mise en service des premiers appareils destinés à l'établir.

Théâtre de Saumur.

L'événement théâtral de la semaine a été la première représentation du chef-d'œuvre de M. Ponsard, *le Lion amoureux*. La salle était comble comme au jour de l'inauguration ; et l'on pouvait pressentir, à la vue d'une foule aussi compacte, quels hurras et quels braves devaient éclater. La représentation cependant a été calme. Pureté de style, noblesse de sentiments, grandeur d'âme, rien ne manque à cette pièce. L'entrain patriotique, le feu sacré ont quelquefois fait défaut aux acteurs. Nous ne voulons pourtant pas les blâmer. Les Gelfroy, les Regnier, les Bressant, les Arnoud-Plessys, les Guyon, les Emma Fleury ne sont pas nombreux.

Combien en compte chaque génération ! Il n'est pas donné à tout acteur de réciter des vers cornéliens, de rendre de fiers et touchants dévouements, d'exprimer avec une intonation parfaite les luttes entre le devoir et la passion ; et c'est là ce qui domine à chaque acte et pres- que à chaque scène du *Lion amoureux*.

M. Gangloff, dans le rôle de Humbert nous a semblé trop jeune et trop gentil citoyen, plus apte à présenter un beau muscadin qu'un conventionnel, dont le regard, sans être celui d'un croquemitaine, doit cependant se distinguer par sa fierté et sa mâle énergie. Maintes fois cependant son œil s'est animé, sa voix a tonné, son geste a été très-expressif, et les applaudissements qu'il recevait étaient justement mérités. Parfois il perdait la gravité de son rôle, ou bien encore criait comme un lion en furie ; mais un regard, un seul mot de la marquise de Maupas changeait ce lion furieux en *Lion amoureux*.

La marquise de Maupas a été quelque peu froide pendant le premier acte. Au second, elle s'est animée et mise à la hauteur de son rôle. Son entrevue avec Humbert près duquel elle sollicite la grâce de son père, la déclaration de son amour au conventionnel, son entretien avec le comte d'Ars, et par suite le refus de sa main qui vient de lui être imposé par celui-ci, ont fourni au public, bon appréciateur, l'occasion de l'applaudir.

Une jeune actrice, qui dans la *Famille Benoiton* avait eu un rôle très-secondaire, et qui n'avait pu déployer toutes ses ressources dramatiques, a donné jeudi, dans le rôle de M^{me} Tallien, une assez bonne idée de son talent. Quelques répétitions encore, et M^{lle} Léona surmontera de légères faiblesses qu'une étude précipitée ne lui a pas permis d'éviter.

Les principaux personnages n'ont pas su se grimer, et sous ce rapport nous sommes peut-être exigeants ; mais à qui s'en prendre, si ce n'est à la troupe d'opéra-comique, dont les acteurs brillent par l'art de modifier l'expression de leur physionomie suivant leurs rôles ? Les costumes ne nous ont pas toujours paru de l'époque : le recueil des modes d'alors ne nous représente point les marquises en crinoline.

Ces observations, toutes dans l'intérêt de l'art, ne nous empêchent pas de reconnaître que la troupe de M. Nestor soutiendra la réputation qui l'a précédée dans notre ville, et qu'elle nous fera passer des soirées agréables. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Au Corps-Législatif, M. Thiers a attaqué la conduite de la Prusse ; il a demandé que la France envoyât un veto énergique à Berlin et à Florence.

M. Jules Favre a déclaré adhérer pleinement au discours de M. Thiers, sauf une réserve relativement à l'Italie.

M. Rother a demandé, au nom du gouvernement, que cette discussion sur l'Allemagne ne se prolongeât pas.

Un télégramme a annoncé que l'Italie s'engageait à ne pas attaquer l'Autriche.

Florence, 3 mai. — On écrit que la flotte quitte Gênes. Les journaux disent que l'amiral Persano prendra le commandement de cette flotte, qui est entièrement prête au service que les événements pourraient exiger.

Florence, 4 mai. — Il se confirme que l'Autriche a annoncé qu'elle était prête à se remettre sur le pied complet de paix en Vénétie, si l'Italie n'avait pas l'intention d'attaquer.

Le gouvernement italien a répété, de son côté, que ses armements étaient purement défensifs et qu'il n'avait nullement l'intention de prendre l'initiative de la guerre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Aux mauvais cours du mois, avait succédé, la semaine dernière, un mouvement assez prononcé de reprise ; mais le vent qui souffle d'Italie et d'Allemagne en a décidé encore autrement, et on est subitement retombé même au-dessous des cours les plus bas.

Aujourd'hui les événements se pressent, et la

vache la poussière attachée à ses bottes.

— En ce cas, messieurs, reprit Mallard avec empressement, si vous avez une communication à me faire, je suis à vos ordres ; veuillez d'abord passer en lieu plus convenable.

— Bon, bon, dit Noiro, restons ici, ça va bien.

« Monsieur Mallard, continua-t-il, vous avez acheté le Breil : vous savez que c'est un fief dépendant de la seigneurie de Miré ?

— Parfaitement, monsieur.

— Et qu'il est par conséquent soumis au retrait seigneurial ?

— Ah ! ceci, non, en aucune façon ; la coutume du Poitou n'autorise le retrait que pour les fiefs hommés. Or, le Breil ne l'est plus : l'hommage du pain-béni n'ayant pas été rendu depuis plus de trente ans, il y a prescription.

— C'est juste, dit Noiro, mais nous sommes ici dans les Marches de l'Anjou, et soumis au régime coutumier de cette province, où le retrait a lieu pour tous fiefs.

— Ce n'est pas possible ! s'écria Mallard avec un accent de terreur ; vous vous trompez sans doute.

— Bon, me tromper ! je fais depuis vingt ans des affaires dans les Marches.

— Mais non ! ce n'est pas possible, je serais victime d'une indigne surprise !

— Oui, dit Noiro, la surprise d'un chien qui mord un tison. »

Un rire d'approbation courut dans l'auditoire.

« Enfin, reprit Mallard en essuyant la sueur qui lui couvrait le front, je demande à vérifier.

— Vérifier ! il ne s'agit point ici d'un titre privé : la coutume est claire, nette et n'admet aucune vérification.

— Mais, Monsieur...

— Allons donc ! un homme qui a été juge royal à Bressuire ! Finissons-en :

« Au nom de très-haut seigneur George du Tréhoux, comte de Miré, je déclare retenir par puissance de fief le Breil et ses dépendances, en remboursant à l'acquéreur le prix principal et loyaux coûts.

» Sur ce, monsieur Mallard, je vais déposer cent cinquante mille livres entre les mains de M. Gaulier, notaire à Châtillon, ici présent, et exerçant dans sa juridiction, lequel vous tiendra compte de ladite somme, s'il y a lieu.

— Comment ! s'il y a lieu ? Allez-vous me voler mon argent par dessus le marché ?

— Votre argent ? hum !... nous allons voir. En attendant, je le répète, s'il y a lieu, parce que vous êtes véhémentement soupçonné de fabrication de pièces fausses dans un prétendu procès touchant la terre de Castel-Nuovo.

— Vous n'avez pas le droit, reprit Mallard d'une voix haletante, de déposer mon argent en mains tierces pour un soupçon qu'il vous plaît d'avoir. Je proteste contre...

Il s'arrêta court en voyant entrer un sergent de maréchaussée flanqué de deux acolytes de même espèce. Le sergent marcha droit à Mallard.

« De par le roi ! lui dit-il, je vous arrête.

— Mais c'est un coup monté ! une trahison ! articula péniblement Mallard dans le paroxysme de la fureur ; pourquoi m'arrêtez-vous ?

— J'ai des ordres du lieutenant-criminel, dit le sergent.

— Laissez-moi au moins entrer chez moi en passant à Châtillon.

— Non, j'ai des ordres sévères.

— Une heure, une heure seulement !

— Impossible ! il y a cause capitale. »

Alors Mallard voulut se pencher à l'oreille de son fils.

« Bon, bon, lui dit Noiro, ne vous tourmentez pas de vos papiers, ils sont en ce moment sous les scellés. »

Ce fut le coup de grâce pour Mallard, il s'affaissa sur lui-même et ne prononça pas une parole. On le transporta jusqu'à une voiture qui devait le conduire jusqu'à la prison de Thouars. Gilles s'esquiva dans la foule.

(La fin au prochain numéro.)

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Nous avons dit que des cas de choléra s'étaient produits dans plusieurs localités du département. Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui sont rassurantes. L'épidémie avait sévi avec assez d'intensité à Clis et à Trescalan, commune de Guérande, mais la maladie disparaît. A Guérande, au bourg de Batz et au Croisic la santé publique est satisfaisante. Tout prouve donc que les baigneurs pourront se porter sans crainte, comme chaque année, sur les plages de notre littoral, si hospitalières et si justement renommées au dehors.

Bourse, sous leur influence, présente le spectacle d'une vraie déroute, où toutes les valeurs s'effondrent sans aucune résistance possible.

Le 5 0/0, qui samedi fermait à 66-40, ne débute aujourd'hui qu'à 65-55, avec une nouvelle et incroyable baisse de 1 05. Elle fléchit ensuite à 65-25 et 65-20. A ce prix s'échangent de fortes quantités de rentes. Les premières offres satisfaites, l'agitation s'est un peu calmée, et le 5 0/0 est revenu à 65-45. L'Italien est encore plus fortement ébranlé; il est

impossible de le suivre dans ses mouvements désordonnés. Coté samedi à 48-50, en subissant une brusque baisse de près de 4 francs, il n'ouvre aujourd'hui qu'à 45-90, tombe en quelques instants à 45-80, pour clôturer, avec un entraînement irrésistible, à 45-70.

Nous assistons sur ce fonds d'Etat à une véritable débâcle. Nous ne pensons pas que les craintes de guerre puissent seules justifier de tels prix. Il faut évidemment qu'à ces inquiétudes momentanées vien-

nent se joindre, non-seulement la mauvaise situation des finances italiennes, mais encore les embarras de la liquidation et les complications d'une place en désarroi.

Le Mobilier est moins violemment atteint et après avoir touché à 537-50 a repris à 532-50. Le Mobilier espagnol est tombé à 29.

Les chemins sont offerts, mais dans une moindre mesure.

En valeurs industrielles on a coté le Gaz à 1,440,

les Transatlantiques à 460, l'Immobilier à 400 fr.; les actions de la Caisse des chemins de fer de 70 à 77 fr.

Les obligations se soutiennent mieux que toutes les autres valeurs. De ce nombre nous citerons: celles de nos chemins de fer, des canaux Cavour, du Crédit foncier, et de la dette Mexicaine que commence à faire rechercher le tirage de juillet. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (34^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux. A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FONTENEAU.

Les créanciers de la faillite de la veuve Fonteneau, marchande, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi 16 mai courant, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(224)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONJOUR.

Les créanciers de la faillite du sieur Nicolas-Sulpice Bonjour, chapelier, demeurant à Doué-la-Fontaine, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 15 mai courant, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(225)

Etude de M^e LEPETIER-RICHER, notaire à Nantes, place Royale, 11.

A VENDRE

De suite et à des conditions très-avantageuses,

LE FONDS D'HOTEL du Commerce et des Colonies Sis à Nantes, rue Santeuil, près la Poste.

Mobilier de 60 chambres, linge, argenterie, vins, provisions diverses, 4 chevaux et voiture. (226)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 15 mai 1866, à midi,

UN TERRAIN,

PROPRE A BATIR,

Situé à Saumur, route de Rouen, près la gare, d'une contenance de 280 mètres, avec une façade de 23 mètres 35 centimètres, appartenant à M. Constant Boutin.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etudes de M^{es} CHAPIN et LORIOL DE BARNY, notaires à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

L'USINE

DE

CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE.

Située commune de ce nom, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire.

DÉSIGNATION:

Cette usine consiste en:

1^o Vastes bâtiments à cinq étages où se trouvent: trente paires de meules, mises en mouvement par deux turbines; bluteries, nettoyage et autres ustensiles, magasins.

2^o Maison de maître en bon état, avec bâtiments de service: cour, issues, jardin, terrains et prairies; le tout contenant un hectare vingt ares environ.

3^o Chute d'eau évaluée de la force de deux cent quarante chevaux environ sur la rivière la Sarthe.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e CHAPIN, notaire à Angers, place du Ralliement, n^o 12, le samedi 9 juin 1866, à midi.

Mise à prix, 270,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M^{es} CHAPIN et LORIOL DE BARNY, notaires à Angers, place du Ralliement. (227)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages

et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (165)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6.

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

A LOUER

Présentement,

MAISON, située Grand'Rue, 47, près la Porte-du-Bourg, composée de salon, cuisine, deux chambres à coucher au premier, grenier, cave, cour, etc.

S'adresser à M. MARTINEAU, au bureau d'octroi de la gare. (222)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire. (18)

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

Clerc d'avoué. — On demande un principal clerc d'avoué capable; bons appointements.

S'adresser à Tours, au président de la Chambre des avoués. (225)

Un jeune homme, habitué au commerce, désirerait utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours.

S'adresser au bureau du journal.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 MAI.			BOURSE DU 4 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 15	» 40	» »	64 65	» »	» 50
4 1/2 pour cent 1852.	94	» »	1 »	94	» »	» »
Obligations du Trésor.	442 50	» »	» »	450	» 7 50	» »
Banque de France.	3500	» »	» »	3500	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1205	» 5	» »	1190	» »	15 »
Crédit Foncier colonial.	575	» »	25 »	575	» »	» »
Crédit Agricole.	595	» »	» »	595	» »	» »
Crédit industriel.	655	» »	» »	655	» »	» »
Crédit Mobilier.	565	» 5	» »	555	» »	10 »
Comptoir d'esc. de Paris.	780	» »	2 50	780	» »	» »
Orléans (estampillé).	812 50	2 50	» »	812 50	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1083 75	» »	1 25	1080	» »	3 75
Est.	517 50	» »	1 25	518 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	847 50	2 50	» »	847 50	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	536 25	» »	» »	540	» 3 75	» »
Ouest.	535	» 3 75	» »	535	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1460	» »	» »	1460	» »	» »
Canal de Suez.	390	» »	» »	390	» »	» »
Transatlantiques.	465	» 5	» »	462 50	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	43 25	» 75	» »	42 50	» »	75 »
Autrichiens.	312 50	» »	7 50	303 75	» »	8 75
Sud-Autrich.-Lombards.	333 75	» »	8 75	327 50	» »	6 25
Victor-Emmanuel.	85	» 4	» »	85	» »	» »
Romains.	50	» »	10 »	52	» »	2 »
Crédit Mobilier Espagnol.	298 75	6 25	» »	292 50	» »	6 25
Saragosse.	175	» »	» »	176 25	1 25	» »
Séville-Xérès-Séville.	39	» »	» »	35	» »	4 »
Nord-Espagne.	132 50	» »	1 25	130	» »	2 50
Compagnie immobilière.	411 25	1 25	» »	410	» »	1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	310	» »	» »	309	» »	» »
Orléans.	305	» »	» »	305	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	301 25	» »	» »	302 50	» »	» »
Ouest.	301	» »	» »	299	» »	» »
Midi.	300	» »	» »	299	» »	» »
Est.	301	» »	» »	303	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,